

PROJET D'ACCUEIL

EXTRASCOLAIRE

**Ecole Communale
de l'Arbre Ballon**

1. Type d'accueil organisé :

Accueil du matin de 7h30 à 8h30
Accueil du midi de 12h05 à 13h30
Accueil du soir de 15h30 à 18h00

Accueil du mercredi de 12h00 à 14h00 et de 16h à 18h.

Organisme extérieur : CFS (Centre de Formation Sportive) de 14h à 16h.

2. Organisation intérieure

Section Primaire :

- Arbre Ballon

Coordonnées :

Avenue du Laerbeek, 102

1090 Jette

- Tel : 02 /478.11.69 ☐ E- mail : arbreeballon @jette.brussels
- Directrice f.f. : Madame Stéphanie Starek
- Accueillante référente : Madame Angela Vercammen
- Gsm : 0497/069313
- E-mail accueil : avercammen @jette.brussels

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : le collège de la commune de jette

4. Qualification du personnel

Arbre Ballon primaire :

9 accueillant(e)s dont 1 accueillante qui doit faire le cycle des 100 heures.

Tous nos accueillant(e)s suivent des formations organisées par l'ONE, dans la mesure du possible.

5. DESCRIPTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES AINSI QUE DES ACTIONS CONCRETES MIS EN ŒUVRE POUR TENDRE VERS LES OBJECTIFS DU CODE DE QUALITE

PRINCIPES PSYCHOPEDAGOGIQUES

Art. 2 : Afin de réunir pour chaque enfants les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif et social, le milieu d'accueil présERVE et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.

Méthodes et actions mises en place :

LE MATIN, on accueille les enfants avec un bonjour personnalisé. Entre 7h30 et 8h, nous privilégions des jeux calmes et du matériel pour dessiner, ils peuvent aussi tout simplement bavarder ensemble de la 1^{ère} à la 6^{ème} (interactions entre eux !). De nombreux enfants ont besoin de temps le matin, pour pouvoir se poser.... (Ne rien faire, se réveiller en douceur).

Comme le réfectoire sert d'accueil, à partir de 8h, les enfants sortent dans la cour pour se dégourdir les jambes (une petite centaine d'enfants) et à 8h15 des professeurs viennent en renfort pour encadrer les arrivants et pour faire un message s'il y a lieu. Celui-ci est mis au courant par l'adulte surtout si l'enfant le demande !

AMELIORATION : Plus de personnels et d'endroits d'accueils pour répondre aux desiderata des enfants (de ne pas sortir, de déjeuner...)

LE MIDI : - les tartines : (+/- 286 enfants pour 12 classes) Les enfants sortent un peu prendre l'air avant de manger dans une classe !

AMELIORATION : 1 local adapté pour le repas, pas trop grand et convivial !

LE MIDI : -le repas chaud : (+/- 110 enfants pour 4 accueillantes) dès la sortie des cours, les rangs se font pour monter à la cantine ; nous essayons de mettre les enfants qui le souhaitent ensemble pour que le repas soit un moment de partage et de plaisir. Les enfants viennent chercher leur assiette = gestion de la quantité et du choix de la nourriture. L'eau est sur chaque table pour se servir

selon leurs soifs. Les desserts (fruits, biscuits...) sont à leurs tables pour avoir le visuel et l'envie ou pas de prendre celui-ci ! Nous essayons d'entendre les besoins des enfants et de s'adapter au rythme de ceux-ci, d'où différents groupes qui descendent dans la cour de récréation.

AMELIORATION : - Plus de personnels pour pouvoir encore mieux répondre aux besoins de chaque enfant et plus d'espaces pour rendre la cantine moins bruyante et plus familiale.

- Faire l'inscription AVANT la rentrée scolaire pour ne pas perturber les petits avec la mise en place en 2 phases.

LE SOIR : Les enfants ont de 15 à 25 min. pour faire la coupure entre les cours et l'accueil, manger une collation, se défouler et avoir une oreille attentive.

L'aide à l'apprentissage ou temps personnel (+/- 120 enfants) est organisée :

De la 1^{er} à la 4^e année le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h45.

Pour les 5^e et 6^e : le lundi et le jeudi, elle commence à 16h20 jusqu'à 17h00.

Les accueils sont encadrées par 1 enseignante et 9 accueillant(e)s qui veillent à l'aide des enfants demandeurs de l'étude (parfois avec une musique de fond).

Les enfants ne souhaitant pas faire leurs devoirs durant le temps AES ou ceux qui n'ont pas de devoir, peuvent participer à des activités calmes (lecture, petits jeux de cartes, coloriage mandala, ...) ou se reposer selon les jours.

Vers 17H, les enfants vont dans le local d'accueil (ping-pong, jeux, mini foot..) ou dehors, chaque fois que le temps le permet.

Sur la cour de récréation, des parties de foot et de basket sont organisées et encadrées par des accueillants.

Des petits coins sont laissés libres afin de permettre aux enfants de se mettre à l'écart pour papoter ou lire au coin bibliothèque.

Art. 3. : Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art. 4. : Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et **favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.**

Méthodes et actions mises en place :

L'accueillant(e) instaure une relation de confiance par : le respect mutuel, l'écoute, l'humour et le dialogue.

. Nous privilégions lors de l'accueil le relationnel avec l'enfant, aussi avec les parents (être à l'écoute des parents est très important également, nous servons bien souvent de confidents, de relais... (Parents - enseignants).

- Le respect (appeler l'enfant par son prénom) être à l'écoute, de façon permanente, de l'enfant mais également des parents.
- Respect des règles instaurées avec les enfants en début d'année, et réexpliquées aux nouveaux arrivants avec les enfants ; instaurer des limites.
- Valoriser l'enfant en lui donnant plus de responsabilités.

Chaque accueillant(e) s'occupe du même groupe, chaque jour, afin de permettre à l'enfant d'avoir ses repères.

L'accueil temps libre permet aux enfants de se déconnecter du rythme scolaire, on ne les oblige pas à participer aux activités. Chaque enfant est unique et différent des autres, donc les accueillant(e)s prennent en compte les demandes spécifiques et les besoins particuliers de chacun.

Nous n'imposons jamais une activité, l'enfant à toujours le choix ou pas d'y participer...

Art. 5. : Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Chaque accueillant a son groupe et son local pour ne pas perturber les enfants. Les règles sont établies avec ceux-ci et sont revues dans l'année !

AMELIORATION :

- diversifiés les jeux

-Avoir des groupes d'enfants plus petits afin de mieux pouvoir apprendre les règles de vie en commun

- Se référer à la charte établie en concertation enfants, accueillants et profs.

ORGANISATION

Art. 6. : Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Le matin : accueil de 7h30 à 8h30

Le midi : de 12h00 à 13h30

Le soir : de 15h30 à 18h00

Art. 7. : Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

- Les accueillants proposent des activités diversifiées, ludiques, amusantes, ceux-ci choisissent l'activité ou en proposent d'autres !
- L'enfant a toujours le choix de participer ou de s'occuper seul ou de rêver

AMELIORATION :

-En début d'année nous définirons un projet commun des accueillant(e)s qui se fera avec l'aide des enfants qui veulent participer lors des temps libres, récré, mercredi après-midi

Art. 8. : Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Quand c'est possible, nous donnons des fruits, pour la collation de 17h

Les enfants sortent jouer dans le jardin dès qu'ils peuvent, nous avons des vêtements de rechange au cas où ils tombent dans une flaque d'eau, il y a une fontaine et par fortes chaleurs nous sortons des verres et des cruches pour s'hydrater !

Art. 10. : Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.

Art. 11. : Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.

-L'accueillante référente à également le rôle d'informer les parents concernant les différents tarifs appliqués par l'administration communale de Jette et les dirigés vers l'assistante sociale, si besoin, de permettre de payer en plusieurs fois en étant disponible en dehors des dates données-

Et d'informer les accueillant(e)s qui encadrent les enfants s'il y a une attention toute particulière à avoir pour diverses raisons (décès, passé compliqué...)

ENCADREMENT

Art. 13. : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Art. 14. : Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Les 10 accueillant(e)s font des demandes chaque année pour suivre des formations en lien avec les questionnements sur le terrain (pas toujours facile d'avoir une place ou dates qui se chevauchent...)

. Des réunions d'équipes permettent aux accueillants(es) d'échanger leurs idées, de parler de ce qui ne fonctionne pas, ces moments d'échanges sont des moments très importants pour trouver des solutions ensemble et se sentir solidaire !

AMELIORATION : - personne de remplacement lors de formation
- formation sur site
-Boîte à idées
- réunions programmées à l'avance

RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

Art. 15. : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.

L'école propose différentes activités au sein même de celle-ci (pas de déplacement) ping-pong, ateliers créatifs, cours de néerlandais, sports...

Art. 16. : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci.

L'accueil permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponible et à leur écoute.

Art. 17. : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Les parents qui viennent chercher les enfants à l'accueil voient les enfants jouer et un échange peut se faire en cas de demande

Art. 18. : Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

Lors des vacances scolaires (Pâques et grandes vacances) les parents sont invités à inscrire leurs enfants à Kid Holiday Jette, les formulaires d'inscription sont à réclamer aux accueillants pour l'inscription et les modalités de paiement.

Dès la rentrée scolaire, les horaires de fonctionnement ; les dates de paiements des garderies, le montant des piscines, la personne de référence sont affichés au val de l'entrée.

Un système de Konecto a été mis en place pour informer tous les parents et un porte-paroles (pour les accueillant(e)s) via mail des informations générales ou plus

spécifique par classe, année ou personnes. Comme ça nous pouvons aussi renseigner le parent qui a besoin d'explication et qui n'a pas toujours l'occasion de voir les professeurs.

Echanges quotidiens entre parents et l'accueillant à la porte

Echanges entre l'équipe enseignante et l'équipe des accueillants afin d'améliorer le lien entre l'école et la famille. Les accueillants sont tenus informés des événements importants de la journée de l'enfant afin d'en informer les parents qui ne rencontrent que rarement l'enseignant de leur enfant. Ces échanges entre équipes se réalisent tant lors de l'entrée que de la sortie de classe.

AMELIORATION :

Avoir une personne de référence sur site connue par toute l'équipe toute la journée pour les informations à communiquer envers toute les équipes

•

Art. 19. : Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.

Diffusion d'information auprès des familles sur les activités organisées par les associations locales.

AMELIORATION :

Organiser des rencontres des jeunes et des gens qui travaillent au sein de ces associations !

VERSION AVRIL 2022